

Prise de position de SANTÉ SEXUELLE Suisse sur l'initiative Ecopop Lausanne/Berne, 7 mai 2014

NON à l'initiative Ecopop

L'initiative Ecopop « Halte à la surpopulation – oui à la préservation durable des ressources naturelles » demande la limitation du solde migratoire annuel en Suisse à 0,2 % de la population résidante permanente et l'attribution de 10 % au moins du budget de l'aide au développement pour promouvoir la planification familiale volontaire. Avec cette dernière revendication, l'initiative aborde un aspect important de la santé et des droits en matière sexuelle et reproductive – le domaine d'engagement de SANTÉ SEXUELLE Suisse. SANTÉ SEXUELLE rejette l'initiative Ecopop, qui isole la planification familiale du contexte global de la santé sexuelle et reproductive et des droits correspondants. En préconisant cette mesure à sens unique, l'initiative empêche en outre des progrès durables. L'initiative est tout aussi dubitable du point de vue des droits fondamentaux de l'être humain, dès lors qu'elle répond à la question de la préservation des ressources naturelles par la ségrégation et la limitation, sans remettre en cause l'exploitation de ces ressources et le comportement de consommation en Suisse.

S'agissant de la planification familiale, SANTÉ SEXUELLE Suisse **rejette l'initiative pour les raisons suivantes** :

1. Pour l'Association écologie et population (Ecopop), la planification familiale est d'abord et seulement un moyen de limiter la croissance démographique dans les pays en développement, et non pas un élément constitutif des droits de l'être humain. Pour SANTÉ SEXUELLE Suisse en revanche, la planification familiale est une composante du droit sexuel de déterminer soi-même si, quand et combien d'enfants l'on veut. **Les droits sexuels sont fondés sur les droits de l'être humain ; ils sont universels et ne servent aucun objectif supérieur.**
2. Focalisée sur la limitation de la croissance démographique, l'initiative néglige les autres éléments centraux du programme d'action approuvé en 1994 au Caire par 179 pays, parmi lesquels la Suisse, lors de la Conférence onusienne sur la population mondiale. **La santé reproductive, y inclus la planification familiale, y est mentionnée au même titre que l'égalité des sexes, l'autonomisation (empowerment) des femmes et des filles et l'accès à la formation, comme champ d'action central pour un développement durable de la population.** Le programme d'action du Caire a marqué un changement de paradigme dans la politique démographique et développementale, en axant cette politique non plus prioritairement sur des chiffres démographiques, mais sur les droits de l'être humain. **L'initiative Ecopop par contre invoque le contrôle des naissances comme seule mesure propre à stabiliser l'accroissement de la population, ce qui revient à faire un pas en arrière.**

3. En prônant la planification familiale comme unique moyen de maîtriser le développement démographique, autrement dit en la sortant du contexte global de la santé sexuelle et reproductive et des droits correspondants, l'initiative fait fausse route. Pour SANTÉ SEXUELLE Suisse, la planification familiale est une composante de la thématique plus large de la santé et des droits en matière sexuelle et reproductive et doit être traitée en tant que telle. SANTÉ SEXUELLE Suisse plaide pour une amélioration de l'accès à la planification familiale pour tous, notamment pour les groupes vulnérables. D'autres thèmes y sont étroitement associés, comme la prévention du VIH/sida et des autres infections sexuellement transmissibles, l'accès au suivi médical pendant la grossesse et à l'accouchement mais aussi à l'interruption de grossesse faite dans les règles de l'art, la lutte contre les violences sexuelles, l'égalité des sexes et l'éducation sexuelle. Dans l'initiative Ecopop en revanche, la planification familiale est définie au sens étroit comme la mise à disposition de moyens de contraception, d'une information et d'un conseil correspondants. Or, comme la réalité dans les pays en développement l'a amplement démontré et le démontre encore, la fourniture de moyens de contraception ne suffit pas pour que les femmes puissent faire valoir leurs droits sexuels, notamment celui de décider si et quand elle souhaite avoir des enfants. La pauvreté, l'égalité des sexes, l'autodétermination des femmes et des filles, l'accès aux services de santé, sont des facteurs tout aussi importants. C'est pourquoi, outre la mise à disposition des moyens utiles pour prévenir des grossesses non désirées, **il est essentiel de renforcer les droits des femmes, d'investir dans la formation des filles, dans l'accès à l'emploi, dans la lutte contre la discrimination et les violences sexuelles, d'interdire les mariages forcés et d'offrir une éducation sexuelle globale.**

4. Avec ses revendications rigides, l'initiative Ecopop hypothèque l'engagement pris par la Suisse dans le cadre de la coopération au développement en faveur d'un soutien global à la santé et aux droits sexuels et reproductifs. Il est de toute façon difficile d'établir quels montants de l'aide au développement sont actuellement investis dans la santé reproductive et la planification familiale, faute de données chiffrées probantes. Vu ce manque de transparence, qu'il s'agira de corriger dans un premier temps, prôner la planification familiale hors du contexte plus large de la santé sexuelle et reproductive est dénué de sens. **Pire, la démarche peut s'avérer contre-productive et empêcher l'adoption et le financement de mesures globales qui permettraient d'améliorer durablement l'accès à la planification familiale.**

5. Finalement, la demande d'un contrôle des naissances dans les pays en développement et d'un engagement financier correspondant de la DDC est en contradiction avec le débat actuel sur l'agenda global post-2015. **Cet agenda, qui contiendra de nouveaux objectifs pour le développement durable, devra inclure la santé et les droits sexuels et reproductifs, compte tenu du fait que cette thématique est étroitement liée à des enjeux majeurs comme la mise en œuvre des droits de l'être humain,** la lutte contre la pauvreté, l'abolition des inégalités et l'empowerment des femmes. SANTÉ SEXUELLE Suisse s'engage d'ores et déjà pour que la santé et les droits en matière sexuelle et reproductive, y inclus la planification familiale, ainsi que la lutte contre les inégalités, figurent dans l'agenda post-2015.

Liens

<http://www.ecopop.ch/joomla/index.php/fr>

Message du Conseil fédéral concernant l'initiative Ecopop

<http://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2013/8693.pdf>